

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1285 autorisant M.Dimitri Salavouras, électricien, de nationalité hellénique, à acquérir un terrain non bati à Djibouti.

n° 1285

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
3 septembre 1964

Numéro JO
n° 9 du 01/10/1964

Date du numéro
1 octobre 1964

TEXTE INTÉGRAL

M. Dimitri Salavouras, électricien, de nationalité hellénique, demeurant à Djibouti, est autorisé à acquérir une parcelle de terrain non bâti, d'une superficie de mille deux cents mètres carrés environ, sise à Djibouti, boulevard de la République (lot n° 548), et faisant partie d'un terrain plus vaste immatriculé au Livre foncier du Territoire sous le n° 816 au nom de M. Ernest Corrassandjian.